

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-04-04-19  
Séance du 04 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023  
Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

**PRESENTS** : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Anne PIRAT, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Patrick RENARD donne procuration à René BERTRAND, Maryse PACCARD donne procuration à Christian GUILLEMOT, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

**ABSENTS** : Christiane GUERRERO, Manon RIGOLLIER,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Quorum : 15

**Objet** : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
**Rapporteur** : Aurore SAMIER

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2023.

Il est présenté et fait lecture des différents articles du budget primitif principal 2023.

Il est demandé au conseil municipal d'examiner le projet de budget dont les totaux s'élèvent à :

Projet de BP 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses	8 356 396.61 €	2 202 796.32 €
Total des recettes	8 356 396.61 €	2 202 796.32 €

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 24 voix pour et 3 contre DÉCIDE :

- D'ADOPTER le budget primitif principal 2023 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Contre : Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ

Amara BOUDIB

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20230404-2023\_04\_04\_19-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023